

LA

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 11
LYON

FRANC PARLER

M. Léon Say l'emporte. Sur les trente-trois membres de la commission du Budget, vingt-un sont absolument favorables au projet ministériel, huit l'acceptent sous bénéfice de quelques réserves et quatre seulement sont foncièrement hostiles.

La majorité est donc assurée dès aujourd'hui au programme connu : ni emprunt, ni conversion, ni rachat et nous pensons que le crédit public s'en déclarera satisfait.

Le système d'emprunter indéfiniment, sous prétexte de l'accroissement indéfini de la richesse de la France, est, en effet, une théorie empirique qui nous conduirait inévitablement à un krack plus dangereux et plus grave que le krack des banques catholiques. Figurez-vous un particulier se livrant à cette petite expérience ; ce serait pour lui la faillite et la ruine à courte échéance. Or, nous croyons fermement qu'il en est de la fortune publique comme de la fortune privée. Les mêmes règles s'appliquent aux deux, et nous n'avons jamais entendu dire que l'art de contracter des dettes fût un bon moyen de s'enrichir. La France a un paquet suffisant de rentes sur le dos, pour ne pas augmenter encore cette charge sous laquelle les contribuables commencent à fléchir.

Quant à la conversion, elle est absolument impraticable avec une dette flottante de trois milliards, et le rachat des chemins de fer est une de ces conceptions maladroites dont les inconvénients sont tels, qu'il faut s'étonner de la voir soutenue par des gens ayant quelques notions de l'arithmétique élémentaire.

Nous pensons donc qu'à tous égards, l'adoption du Budget Léon Say sera une mesure de prudence et de sagesse, conforme aux vérités éternelles des quatre règles.

En dehors de ce résultat important, le vote d'hier a consacré une seconde fois, l'élimination et la mise en quarantaine du parti gambettiste. La paille est rompue décidément, et Gros-René ne saurait plus aspirer aux faveurs de Marinette.

Que sortira-t-il de cette brouille ? Nous aurons à étudier plus tard les conséquences de ces querelles d'anciens amoureux, mais, au point de vue budgétaire, nous ne pouvons que nous féliciter de la rupture. M. Gambetta et ses amis ne furent jamais, en effet, des financiers très compétents. C'était même le côté faible de ces messieurs. Sans parler des pataqués de M. Allain-Targé, les récentes révélations du *Siècle*, sur la façon dont M. Paul Bert tripotait le Budget de l'Instruction publique, démontrent trop clairement que le « grand ministre » laissait beaucoup à désirer à l'article caisse.

Or, comme cette question de caisse est une question vitale, chez les individus comme chez les peuples, il vaut infiniment mieux vivre petitement avec la prudence de M. Léon Say, que mourir grandement avec les audaces de M. Léon Gambetta.

JACQUES BARBIER.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

La voilà enfin votée cette fameuse loi d'instruction primaire obligatoire : Votée malgré l'acharnement de la droite sénatoriale qui, avec une opiniâtreté digne d'un meilleur sort, s'est efforcée de la disloquer, de la désarticuler, de la rendre impossible et impraticable. Tous ont donné dans cette dernière bataille, tous les champions du cléricisme, tous les porte-voix de l'ordre moral, les Broglie, les Buffet, les Chesnelong, les Baragnon, les Hervé de Saisy et

leur compère Jules Simon fier de se fourvoyer en si noble compagnie.

En dépit de ces assauts répétés et de cette pluie d'amendements reproduits sous toutes les formes, en dépit des objurgations de l'apôtre Chesnelong, des attendrissements du pasteur Simon et des exercices gymnastiques du clown Gavardie, une majorité solide et compacte a consacré la réforme depuis si longtemps attendue.

Double résultat : Nous avons au Sénat une majorité républicaine qui échappe à l'action débiliteuse des Jules Simon, des Laboulaye et autres ondoyants du centre gauche ;

Et nous entrons en possession d'une loi d'émancipation publique et de réveil intellectuel qui fera plus, pour l'avenir de la démocratie que toutes les déclamations intransigeantes et toutes les rêveries socialistes.

Loi abominable, loi de servitude, s'écrient les inconsolables du trône et de l'autel.

Nous comprenons cette indignation et ces douleurs :

Il est abominable de penser que, désormais, les enfants ne jouiront plus des bienfaits de cette sainte ignorance qui est l'auxiliaire le plus puissant de toutes les dominations et de toutes les dictatures ;

Il est douloureux de voir l'instruction primaire pourvue d'une méthode d'enseignement où le miracle de l'arc-en-ciel et l'aventure de Jonas dans le ventre de la baleine, ne tiendront plus la première place.

Et cette obligation, quelle tyrannie ! Comprend-on que l'on soit obligé de faire instruire ses enfants, de les envoyer à l'école où ils apprendront les malheureux à lire à écrire et à compter. Liberté des pères de famille, voile-toi la face !

Elle était fort entamée déjà, cette liberté, par l'obligation du service militaire à laquelle on se résigne volontiers, mais il paraît que l'école est un sacrifice beaucoup plus pénible que le régiment.

L'étude des quatre règles ne saurait se comparer aux marches forcées, et mieux vaut périr sur un champ de bataille que de s'exposer aux leçons d'un pacifique instituteur. Que dis-je, ils résisteront les pères de famille, ils se mettront en révolte ouverte, Chesnelong l'a dit, Buffet l'a répété, on arrachera leurs enfants de leurs bras, on marchera sur leurs cadavres avant qu'ils consentent à leur laisser apprendre que deux et deux font quatre et que la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement en français.

Que répondre à ces exagérations ! Rien bien entendu, puisqu'on y perdrait son raisonnement et sa bonne foi.

Que penser de ces colères ? Une seule chose, à savoir qu'il faut que cette malheureuse réaction se sente rudement touchée et atteinte dans ses œuvres vives, pour s'abandonner à semblable rage.

La nouvelle loi d'instruction, en somme, consacre une obligation en vigueur chez la plupart des peuples civilisés.

Elle sauvegarde la liberté de conscience, en laissant la grammaire à l'école et le catéchisme à l'église.

Et pour voir dans ces dispositions l'ombre d'une servitude ou d'une persécution religieuse, il faut être en proie à une hallucination qui réclame les secours de la médecine.

LES POSEURS

Certes on ne dira pas que dans notre beau pays on néglige l'étude des grands problèmes philosophiques. Chaque jour, c'est un nouvel incident démontrant jusqu'à l'évidence combien, au contraire, nombre de gens se passionnent pour et contre ces questions ardues.

La chose prend même des allures de contagion, d'épidémie : voilà aujourd'hui que ce phénomène sévit à l'état aigu dans le corps des jurys criminels. De tous les coins du pays arrive la nouvelle d'une manifestation récente d'un de ces jurisconsultes d'occa-

Feuilleton de la RENAISSANCE

LE

Budget d'un Député

Demandez la grande misère des députés ! Tel est le cri des partisans de l'augmentation d'indemnité de nos honorables.

Neuf mille francs par an ne donnent pas de quoi vivre ; on meurt de faim avec vingt-cinq francs par jour, la France est assez riche pour payer ses législateurs.

Nous avons le regret de prétendre le contraire. On peut vivre avec neuf mille francs, non pas en nabab, mais en représentant honnête et modeste qui ne doit rien à personne.

Il suffit, pour le démontrer, de dresser sommairement, et en chiffres ronds, le budget d'un député.

HABITATION

Le député qui n'a que son indemnité de neuf mille francs, pour toute ressource,

peut-il se loger sur le boulevard des Italiens, sur le boulevard Haussmann, aux Champs-Élysées, ou au Parc Monceau ?

Non évidemment, mais cela n'est pas nécessaire.

Nous prétendons même que l'habitation dans Paris, n'est plus indispensable aujourd'hui que, grâce à l'abonnement de dix francs par mois, nos honorables peuvent aller et venir à leur aise sur toutes les voies ferrées. Or, il y a autour de la Capitale, une foule de localités charmantes dont la situation est agréable, le climat sain, l'air pur et où les loyers n'atteignent pas les prix inabordablement des grandes artères parisiennes.

Pensez-vous qu'un député serait fort malheureux d'habiter à Asnières, à Bois-Colombe, à Neuilly, ou même à Viroflay, une maisonnette aux volets verts, avec des plantes grimpautes aux murs et un bout de pelouse devant la terrasse.

Vous êtes à vingt-cinq ou trente minutes de Paris, et pour arriver au Palais-Bourbon, à deux heures, il y a largement le temps de déjeuner, de fumer son cigare et de faire au besoin une partie de tonneau.

L'habitation modeste dont nous parlons, étant donné que l'on n'exige ni écurie, ni remise, ni parc à l'anglaise, avec portiers extérieurs et intérieurs peut s'obtenir dans les prix de huit cents francs, ci. . . 800 fr.

COMPTES DE MÉNAGE

Le député doit bien se nourrir, d'une façon saine et confortable, afin de maintenir en bon équilibre ses facultés intellectuelles, *mens sana in corpore sano*, comme dit l'autre.

Mais ce régime tonique et fortifiant ne comporte pas les ragôts faisandés, les mets raffinés et les piments luxueux de la haute cuisine.

On peut, sans que la santé en souffre, laisser de côté les ortolans, les foies gras, les truffes, les faisans, les chevreuils, les lamproies du Volga, et autres comestibles rares qui n'arrivent du reste qu'à abîmer l'estomac.

Dans ces conditions, ne pensez-vous pas qu'une somme de deux cent cinquante francs par mois, ne puisse suffire à l'alimentation modeste mais suffisante d'un ménage de député ? Nous ne parlons que de Monsieur et de Madame, le chapitre des enfants devant être traité à part. Deux cent cinquante francs par mois multipliés par douze, égalent trois mille francs ci. . . 3,000 fr.

A cette somme ajoutons le gage d'une servante ci. 400

Chauffage et éclairage 250
Blanchissage 250

Et nous arrivons pour le ménage à un total de trois mille neuf cents francs ci. 3,900 fr.

TOILETTE

Il faut que monsieur et madame s'habillent ; — luxueusement ? Non — convenablement, — oui.

Nous touchons ici à un point délicat ; si madame est très élégante, cela coûte cher, et il est évident qu'une simple visite chez un tailleur à la mode emporterait d'un seul coup, un mois ou deux d'indemnité.

Mais voyons, étant admis que notre député n'a d'autres ressources que ses neuf mille francs, il faut supposer que sa femme n'a jamais été une cliente de Worth, et qu'elle ne souffrira nullement de conserver le modeste train de toilette auquel elle devait être habituée, avant que son mari n'eût l'honneur de représenter ses concitoyens. — Rappelons en outre, que la véritable élégance d'une femme réside beaucoup en elle-même, dans sa bonne grâce, sa bonne tenue et les mille petits soins qui arrivent à donner un cachet de bon goût aux choses les plus simples.

Ajoutons enfin, que madame la députée habite la campagne où le brocard et le velours

sion qui refuse énergiquement de jurer « devant Dieu et devant les hommes ». Pour peu que monsieur le juré se soit démontré que Dieu c'est un préjugé clérical, monsieur le juré se ferait couper la main plutôt que de la lever devant le tableau qui orne la cour d'assises. Il est vrai, qu'à la menace de payer quelques centaines de francs de dommages et intérêts à l'accusé dont son algarade prolonge la détention jusqu'à la session nouvelle, monsieur le juré fait avec sa conviction ardente une cote mal taillée et jure en rechignant. Son rigorisme s'arrêtant prudemment au point où il risquerait de coûter gros.

Eh bien, s'il y en a qui trouvent cette intransigeance philosophique tout à fait superbe, — moi pas.

Si nous étions en face d'un cénacle d'hommes de science ayant pâli, toute leur vie, sur des spéculations transcendentes, ce serait différent. Si des Pascal, des Littré, des Claude Bernard ayant fouillé l'esprit et la matière dans tous leurs replis, étaient rassemblés en concile philosophique et si, de leur déclaration devait résulter un nouveau point de départ ou un nouveau but d'arrivée pour la société humaine, on se prendrait, certainement, d'un singulier respect pour ces grands chercheurs et pour leur fermeté inébranlable à ne rien abandonner de leur conviction. Leur but serait grand et fécond, leur protestation courageuse et utile, leur rigorisme absolument nécessaire.

Mais, quand je vois des bourgeois comme vous et moi qui se sont occupés de la question de l'existence de Dieu, au café, entre deux parties de dominos, et qui ont lu dans leur journal intransigeant que le nommé Dieu n'a pas les sympathies de M. de Rochefort, et que l'immatérialité de l'âme fait rire comme une petite folle, madame Paule Minck, femme Negro; quand je vois M. X..., marchand de parapluies ou M. Y..., épicière en gros, qui viennent interrompre le cours de la justice, parce que dans une vieille formule légale il y a le mot « Dieu » et que leur conviction profonde les empêche d'en souiller leurs lèvres, je me contente de hausser les épaules et de leur crier : Poseurs !

Je ne sais plus dans quelle fameuse préface, Dumas fils termine ainsi une série de conseils qu'il donne à son lecteur : lève-toi tôt, couche-toi tard, ne mange et ne bois qu'à ta faim et à ta soif, et avant d'affirmer qu'il n'y a pas de Dieu, attends que cela te soit bien démontré.

Quand M. Barbanchu et M. Pitanchard auront fait preuve que leur haute raison leur a logiquement démontré que le nommé Dieu est une invention des cléricaux, je lèverai mon chapeau devant leur conviction sincère et ardente.

Mais, tant que M. Barbanchu et M. Pitanchard ne m'apporteront comme documents dans cette mystérieuse question, que des plaisanteries d'estimant et des déclamations de réunions publiques, tant, surtout, que je verrai poindre, derrière ce tapage, de petites candidatures déguisées, je répondrai obstinément à ces preux de la libre pensée : Poseurs !

FAVIER

Est-il encore temps de parler du citoyen Favier ?

Musset craignait que quinze jours n'eussent effacé le souvenir de la Malibran; huit jours auraient-ils suffi pour le grand président du comité de la rue Grôlée ?

Nous espérons que non, car ce pauvre Favier que l'on enterra, dimanche passé, en

façonné ne sont guère de mise, — et toutes ces réflexions faites, nous espérons que madame pourra, — sans s'exposer à « faire horreur », se contenter, à l'article toilette, d'un budget de huit cents francs ci. 800

Quant à monsieur, qui ne doit pas avoir la prétention d'éclipser Brummel, la moitié suffit, ci. 400

Total pour la toilette. 1,200

LE CHAPITRE DES ENFANTS

Tous les députés sont-ils mariés ? Non.
Tous les députés ont-ils des enfants ? Non.
En bon et régulier statistique, nous devons rechercher des moyennes, et nous posons en principe que la paternité, chez nos députés, est représentée par le chiffre deux, — chiffre qui semble raisonnable.

Nos cinq cent cinquante députés donnent-ils un total de plus de onze cents enfants ? Nous ne le croyons pas ; — si nous prenons le département du Rhône pour exemple nous, n'arriverions même pas à ce chiffre. — Donc deux enfants. — Que coûte un enfant ? c'est très variable, mais un enfant élevé dans les conditions régulières et modestes d'un revenu de neuf mille francs, ne doit pas coûter plus de mille francs s'il est seul, et de huit cents francs s'il y en a deux à cause de la communauté de certains frais. Le petit ne

grande pompe, vaut bien une petite oraison funèbre rétrospective.

Nous avons toujours beaucoup admiré Favier, non comme relieur, mais comme organisateur de la plus puissante machine électorale qui existât en France. Il n'y a pas à le nier, Favier fut, dans son genre et en dehors de la reliure, un homme supérieur. Ce n'est pas le premier venu qui aurait pu imposer une discipline de fer à une démocratie aussi impressionnable et aussi nerveuse que la démocratie lyonnaise ; ce n'est pas le premier venu qui, d'un signe de ses sourcils, aurait fait trembler tous les candidats et mis au pas toutes les compétitions et les discordes électorales. Aussi longtemps que Favier régna sur la rue Grôlée, nul ne broncha dans son empire, nul n'osa élever la voix ni contester ses arrêts souverains.

Favier fut un hospodar, un khan, un shah, un sultan et jamais monarque asiatique n'exerça une autorité plus absolue que la sienne. Un beau jour tout s'effondra, s'écroula sous les coups d'une oligarchie jalouse de tant de despotisme. L'empire d'Alexandre se démembra, le comité de la rue Grôlée s'éparpilla, s'émietta, et vous voyez aujourd'hui ce qu'il en reste. Favier voué à l'ostracisme, suivant les règles de l'ingratitude humaine, incapable de revenir à sa reliure trop négligée au milieu des luttes politiques, s'en alla tristement mourir de misère à l'hôpital, sans dignités, sans place et sans appointement.

Il avait créé des députés et des sénateurs, il avait ouvert la voie de la politique lucrative et bien rentée à la plupart des courtisans de son influence toute puissante, et il ne lui restait pas même de quoi payer son pharmacien.

Ses protégés et ses amis ne se sont souvenus de lui qu'après sa mort, en venant débiter sur sa tombe des déclamations stériles.

Benjamin Raspail lui-même, Raspail le millionnaire, Raspail n'a trouvé qu'une lettre de banale condoléance pour reconnaître les services du grand électeur de son père, alors que quelques maravédis auraient pu adoucir ses derniers instants.

Quant aux survivants du comité de la rue Grôlée, quant à ces fils dégénérés qui ne savent que se déchirer et se traiter mutuellement de réactionnaires et de cléricaux, — leur douleur de commande ne s'est guère manifestée que par cette logomachie funéraire, où l'on trouve moins de regrets pour le mort que de réclames pour les vivants.

O Favier, si ta grande âme vient jamais errer dans ces lieux qui te furent chers, dans cette rue Grôlée, témoin de ta majesté et de ta puissance, dans ces réunions publiques dont tu étais le Jupiter olympien, que pensera-t-elle des Mirmidons qui t'ont succédé ?

Elle sourira de pitié devant ces étourneaux, aux phrases sonores, aux gestes pompeux, aux mots vides, et dans un élan d'indignation, empruntant la voix qui commandait aux flots irrités et aux candidats brouillons, elle s'écriera : Tas de blagueurs !

UN NOUVEAU PÈRE DE L'ÉGLISE

C'est M. Jules Simon. Dans la querelle pédagogique et religieuse qui divise le Sénat, il menait le débat avec l'autorité d'un président de concile oecuménique et de sa bouche sortait la parole de vérité qui faisait pâmer d'aise la droite cléricale, depuis M. Bérenger du centre jusqu'à M. de Gavardie de l'extrême cavalerie légère.

Il a tout pour lui ce docteur en droit canonique : la persuasion, l'émotion, la grâce et la conviction. Il étale son cœur à la tribune, il y fait lire : Il est désolé de se séparer du parti républicain, mais sa conscience est là qui lui crie : ne va pas plus loin ! Quel est

porte-t-il pas quelquefois les culottes de l'ainé ?

Que voulez-vous, on ne roule pas sur l'or, mais enfin on s'élève, on s'instruit et les huit cents francs que nous allouons à chaque enfant du député à la campagne sont, au total, une somme raisonnable.

Deux enfants à huit cents francs, ci. 1,600

Récapitulons un peu :

Habitation.	800
Ménage et service.	3,900
Toilette.	1,200
Enfants.	1,600
	7,500

Nous sommes à sept mille cinq cents francs. — Restent quinze cents francs que nous distribuerons comme suit :
Impôts. 100
Voyages, y compris l'abonnement. 300
Frais de souscription par ci par là. 100
Argent de poche du député pour aller en ville et faire le garçon, mille francs, soit trois francs par jour environ (un député économe ne les dépensera pas), ci. 1,000

Nous voilà bien à nos neuf mille francs, ci. 9,000

Notre député est-il mort de faim ? — Non.
A-t-il couché à la belle étoile ? — Non.

son but ? Sauvegarder les droits de la morale, de la sainte et pure morale dont il est désormais l'avocat attitré. L'enseignement républicain va en être privé, de cette morale nécessaire, et M. Jules Simon ne peut pas hésiter. Ne croyez pas qu'il garde quelque rancune aux républicains de l'avoir laissé de côté, comme un guide suspect ; ne vous imaginez pas qu'il y ait une question de personne dans cette lutte, sans paix ni trêve qu'il livre à M. Gambetta et à ceux qui s'inspirent de sa politique. Non, il est au dessus de pareils soupçons ; il aime Gambetta, il aime les gauches républicaines ; s'il est toujours contre elle avec la coalition des droites, s'il dirige avec passion la tactique de cette coalition, c'est la fatalité qui l'y pousse ; et surtout c'est sa conviction profonde que la République marche aux abîmes parce qu'elle oublie ces grands principes de morale humaine et divine dont il s'est constitué le gardien incorruptible et vigilant.

Il a fait rejeter, une première fois, par le Sénat la loi d'instruction primaire : il en est désolé mais la morale n'y était pas assez protégée. Il a essayé une seconde fois de revenir à l'assaut : C'est que ses idées sur l'instruction religieuse, sont les mêmes qu'à M. Chesneong et que sa conscience l'obligeait à protester et à glisser son petit bâton dans la roue en mouvement. Ce jour là, il n'a pas été aussi heureux qu'au premier tour, aussi s'est-il voilé la face en s'écriant : Morale, morale que vas-tu devenir ?

C'est fort beau tout cela ; et le courage avec lequel ce républicain de la droite agrandit chaque jour le fossé qui le sépare de ses anciens compagnons d'armes, nous pénètre d'admiration. Comme il faut que cet homme soit convaincu de l'importance de ces grandes lois morales et religieuses, pour sacrifier à les défendre, par la plume et la parole, le bénéfice de toute une vie passée dans le camp dont il s'exclut avec stoïcisme !

Car enfin, cet homme est sincère, convaincu, il le dit et le redit. C'est un apôtre, c'est un confesseur, c'est un martyr ! . . . Rien de terrestre ni de mesquin dans cette évangélisation divine. Le croyant proclame sa foi et il verserait son sang pour que tous la respectent comme lui et la pratiquent à son exemple.

**

Mais cet apôtre fait de l'apostolat, non seulement par la parole, mais aussi par la plume. Il a un journal destiné à répandre la bonne nouvelle. Ce journal c'est le *Gaulois*. Le *Gaulois* publie un feuilleton. Ce feuilleton c'est *Pot-Bouille*, une ordure de M. Zola, qui laisse loin derrière elle les saletés de Nana et des autres scatologies des plus faisandés de nos romanciers. Une jeune femme qui lit ces feuilletons est souillée, une jeune fille qui s'y arête est pervertie. On apprend là les sciences monstrueuses de la dépravation raffinée, — mais ça fait beaucoup vendre le *Gaulois*.

A quoi pense donc M. Jules Simon ? Dans le corps de son journal il continue ses cours de morale transcendante et surtout anti-républicaine, c'est vrai, mais au rez-de-chaussée, il prodigue le poison mortel. Sa conviction s'arrête-t-elle donc au feuilleton de son collaborateur, et excepte-t-il de ses préoccupations attendries les jeunes enfants qui se saliront l'esprit et le cœur à épeler les fanges de *Pot-Bouille* ?

On lui a posé la question, et il a répondu qu'il n'avait que la direction politique et non littéraire de ce journal moralisateur, dans le haut de la page, et dépraveur dans le bas.

Mais quoi : l'homme qui se sépare des hommes les plus considérables de son ancien parti, quand le devoir le commande, cet homme n'a plus la même austérité stoïque dès qu'il s'agit de conserver une situation lucrative et brillante ?

S'est-il promené en guenilles ? — Pas davantage.

A-t-il vu sa femme et ses enfants réduits au dénuement ? — Pas le moins du monde.

Notez de plus que nous n'avons parlé que des députés mariés et pères de famille !

Mais les députés sans enfants et les députés célibataires ? Ils pourraient presque rouler carrosse.

Enfin, il nous reste à traiter le

CHAPITRE DES PETITS PROFITS

Ils sont nombreux, ces petits profits, et peuvent venir atténuer, d'une façon sensible les rigueurs économiques de notre budget.

1° Un député dine en ville, au moins trois fois par semaine. Invitations ministérielles, invitations électorales, banquets patriotiques ou autres. — Non, trois fois par semaine ce n'est pas assez, — mettons quatre. Soit autant à déduire du compte de ménage.

2° Un député peut s'offrir gratuitement, — à l'œil comme cela se dit dans le grand monde, la plupart des distractions variées de la capitale. Il peut chez lui des billets de faveur, des coupons de loges ou de fauteuils, pour toutes les représentations et tous les spectacles. A déduire du compte de « garçon ».

3° Pas de dépenses de journaux. Il les trouve tous à la bibliothèque.

Il crie haro sur les Freycinet, les Say, les Leroyer et tant d'autres hommes de probité, munie avec M. Zola sous les espèces pourries de *Pot-Bouille* ? C'est étrange !

Quelle est donc cette conviction que proclame M. le sénateur, et dont il n'est plus question chez M. le directeur politique du *Gaulois* ?

Il y a, en ce moment, un parlement hongrois où on ne risque pas de faire avorter un grand progrès dans l'instruction primaire, en discutant opiniâtrément la question de savoir si l'instruction religieuse sera donnée dans la salle de l'école ou dans un local voisin. Ces députés là ne font pas consister la défense de la morale dans le maintien d'un usage que réprouvent les principes de liberté de conscience et de respect égal de tous les cultes.

Mais, l'autre jour, voyant se publier dans leur pays une traduction de la Nana de Zola, ils ont sans hésiter interdit la publication de cette ignominie qui constituait, selon eux, un outrage public à la morale et aux bonnes mœurs.

M. Jules Simon ferait bien de méditer cette petite anecdote.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Ce serait bien temps de commencer à faire en sorte de tâcher de se décider. Voilà des mois et des mois qu'on attend un bibliothécaire en chef, et ce bibliothécaire en chef ne se montre pas plus que les chanteuses légères de notre grand théâtre.

Vous me direz que, depuis je ne sais combien de temps, la besogne est admirablement faite par un bibliothécaire adjoint et qu'on a tout loisir pour nommer le titulaire.

Mais alors, si l'adjoint fait si bien la besogne, pourquoi ne pas lui donner l'avancement auquel il a droit par son mérite, son ancienneté, sa situation aussi honorable qu'intéressante et surtout par le zèle avec lequel il accomplit sa propre besogne d'abord et celle de son chef inconnu ensuite ?

Pourquoi ? on avance cent raisons assez généralement mauvaises, pour que nous ayons quelque peine à leur donner crédit.

Serait-il vrai que le bibliothécaire adjoint ne fût pas dans les petits papiers de M. le Maire ?

Serait-il vrai qu'il fût nécessaire d'être dans les petits papiers de M. le Maire, pour recevoir, à la Bibliothèque ou ailleurs, un avancement aussi normal que mérité ?

Serait-il vrai que la capacité ferait moins que la faveur, dans la balance de M. le Maire ?

Serait-il vrai encore, que M. le Maire eût pour système de dédoubler ou de « détrippler » les emplois administratifs de façon à leur faire produire le plus de places possibles, ce qui permet de caser *item* le plus grand nombre d'amis, surtout de ces amis terribles, de ces Cebères dont il est aisé de fermer la bouche avec un gâteau de miel municipal ?

Voilà ce que disent les mauvaises langues.

Elles disent encore ces mauvaises langues que dans l'affaire de la bibliothèque, la Mairie voudrait d'abord prélever un nouveau sous-bibliothécaire sur le traitement du chef. Elle y arrivera facilement, seulement n'est-ce pas éloigner volontairement les hommes de mérite qui s'estiment plus qu'un morceau de pain ?

Dans les inspections de pavés, les contrôles de l'air du temps et autre postes honorables mais peu pénibles, on sait que le service ne souffrira pas de l'infirmité intellectuelle des titulaires et pourvu que chacun ait un maigre os à ronger, on fait bien de

4° Pas de dépenses de médecin, car à la moindre indisposition, il trouvera cinquante collègues disposés à lui prodiguer des soins empressés, — vous savez si la médecine est largement représentée au Palais-Bourbon !

5° Pour les avocats, c'est pire ou c'est mieux, comme vous l'entendrez. Mais il est certain qu'à la Chambre les procès ne doivent pas coûter cher.

Enfin, il y a un article spécial que nous ne voulons qu'effleurer et qui ne s'applique du reste qu'aux députés célibataires. — mais ne croyez-vous pas que, pour certaines faveurs ordinairement peu gratuites, le titre de député ne soit quelquefois un passe-partout ? La perspective d'un bureau de tabac pour une vieille mère ou une vieille tante « veuve d'un colonel », l'espoir de passer du troisième quadrille au second, ou d'être recommandée au Conservatoire. . . N'insistons pas ! Et contentons-nous de conclure en disant :

Vingt-cinq francs par jour, ce n'est pas le Pérou, mais ce n'est pas non plus le Sahara.

Et puis, voyons, ne reste-t-il pas la gloire ?

multiplier le nombre des pensions civiques en question, au détriment de leur importance.

Mais ce serait exagérer que de mettre au rabais tout ce qui dépend de l'administration municipale. Un bibliothécaire ne se fabrique pas comme un Conseiller municipal et dans les amis de la Mairie auxquels on songe dit-on à donner une poste de sous-bibliothécaire supplémentaire, je vois bien des hommes politiques, mais des spécialistes en bouquins, non.

Quant au vieillard vénérable, trop vénérable, dont on parle pour titulaire, ce choix semble si comique qu'on peut jusqu'à preuve du contraire, le regarder comme une mauvaise plaisanterie inventée et propagée par les journaux réactionnaires.

Adieu, Mardi-Gras !

Eh bien ces messieurs et ces dames communs n'ont pas voulu suivre le petit programme que nous leur avions dédié.

Non-seulement, ils n'ont pas essayé la fête patriotique dont nous esquissions l'ordre et la marche, mais ils n'ont pas fait de fête du tout.

A Paris, pas une dizaine de banquets malingres ; dans plusieurs quartiers, l'enthousiasme était si négatif que les fonds votés n'ont permis qu'un petit punch sur le pouce ; ailleurs, on a simplement sifflé un canon à la santé des dates glorieuses — et tout s'est borné là. A Lyon, on raconte que deux ou trois douzaines de bons bourgeois se sont réunis dans un enroit solitaire et mystérieux qu'on désigne vaguement et que là, ils ont mangé avec le calme des gens heureux qui n'ont pas d'histoire, un peu de saucisson revendicateur. — C'est navrant.

Et cependant la grande citoyenne Louise Michel s'était prodiguée. Silonnant dans son fiacre les rues obscures, elle allait de la Villette aux Batignolles colporter son discours héroï-gâteux ; et chaque banquet, chaque punch, chaque tournée sur le zinc a eu sa visite et son speech. Il n'y en avait d'ailleurs pas tellement que cette inspection officielle en devint bien longue et bien fatigante.

Mais pas plus que les lamentables banqueteurs, elle ne se faisait d'illusion sur le Fiasco de la manifestation communarde. Son éloquence attristée s'en ressentait fâcheusement : la malheureuse dégoûtée, vannée, fripée, usée, vieillie, n'était pas même drôle ! elle se contentait d'embêter son public.

Voilà donc une affaire finie. L'anniversaire de la Commune va rejoindre dans le calme de la tombe la promenade du bœuf gras, la descente de la Courtille, la Chaux-mière et ses montagnes russes et Mabilbe avec ses palmiers en zinc.

De même que la fête du grand Napoléon est encore saluée, chaque année, par quelques grognards toujours plus clair-semés, de même, le 18 mars fera encore vider quelques litres de bleu chaque fois moins nombreux ; et l'émotion sera aussi anodine après le cortège des derniers vengeurs de Flourens, qu'après celui des derniers vieux de la vieille. La seule différence entre les deux, c'est que devant les uns nous dirons : saluez, voilà des héros qui passent, et devant les autres nous modifierons ainsi notre phrase : garez-vous, voilà des voyous qui s'avancent.

Les bons réactionnaires ont, à leur grand regret, été obligés de reconnaître que, cette année, commune et communs avaient raté déplorablement leur p-tite fête ; seulement, ils ont trouvé de la chose une explication bien originale :

Ce n'est pas étonnant, disent-ils, qu'on ne fasse plus de tapage lors de l'anniversaire de la Commune : la Commune est revenue en fait ; nous l'avons, nous la subissons, elle se manifeste tous les jours, et c'est pour cela qu'elle n'a pas besoin de crier plus bruyamment le 18 mars que les autres jours de l'année.

— Eh ! bonnes gens, si la Commune avait montré le bout de l'oreille, vous ne seriez pas ici et surtout vous ne traîneriez pas tout le long du jour, comme vous le faites, le grand saire de bois du petit Napoléon ou du vieux Chambord, — sans préjudice du goupillon des révérends pères.

SALON LYONNAIS

TABLEAUX DE GENRE

M. James Bertrand. — Médiocre envoi, cette année. Une *Cendrillon* banale, imitée de M. Chatigny, et une *Ophélie*, sous forme d'omelette aux herbes. M. James Bertrand vaut mieux que cela.

M. Evariste Carpentier. — Idylle agréable et bien peinte. Berger et bergère de Florian, sans doute ; il n'y manque que les

agneaux enrubannés, mais la fiction admise, cette églogue est jolie et Théocrite s'en déclarerait satisfait.

M. Gilbert. — Une relaveuse qui n'est autre que sa cuisinière, ou son écaillère, ou sa marchande de marrons M. Gilbert possède un modèle complaisant qui endosse tous les costumes et se prête à toutes les fantaisies du peintre. Sa dernière incarnation n'est pas la meilleure et M. Gilbert dont nous aimons beaucoup le talent, a traité notre Exposition un peu pardessus jambe, avec cette quasi-pochade

Leleux. — Encore une dynastie, pour faire suite aux Ronner, aux Bail et aux Musin. Scènes d'intérieur d'un ton un peu fumé, mais séduisantes par leur sincérité et leur grâce intime.

De Pratère. — Tombereau de Charbonnier qui peut être un tour de force de raccourci, mais où nous cherchons vainement le côté intéressant. Si au moins l'artiste nous avait laissé voir un coin de paysage ou un bout de ciel, mais non. L'énorme tombereau occupe tout le cadre et vraiment ce n'est pas gai. Même réflexion pour les bœufs du même auteur. Bœufs de grandeur naturelle qui se présentent bêtement devant le spectateur. Quelle que soit l'habileté de facture et la vigueur de touche, nous trouvons cela mauvais, parce qu'il ne suffit pas, pour faire un tableau, de nous représenter fidèlement des animaux ou des charrettes, mais encore faut-il que ces sujets se meuvent dans leur milieu et s'offrent à nos regards dans l'ensemble d'une composition qui décèle quelque souci artistique. Autrement nous n'aurons qu'une imitation fort plate de la nature.

M. Schmid. — Encore d'énormes ruminants dont la tête seulement émerge des ouvertures d'un wagon de bestiaux. Pas mal peint, mais autant d'intérêt que les bœufs de M. de Pratère. Pourtant la composition de M. Schmid a une supériorité, car ces voyageurs encornés ont excité la verve des caricaturistes et mérité au tableau, le nom de *Train des maris*. Seul titre de gloire qui lui restera, pensons-nous.

M. Raynaud. — Un sphinx d'un nouveau genre. Cette jeune femme, aux formes élégantes et pures, dans leur nudité aussi peu voilée que possible, ne rappelle que vaguement le colosse de granit des Pharaons. Malgré sa coiffure égyptienne, et l'allongement rigide de sa posture, ce sphinx là date évidemment du XIX^e siècle, et ses yeux fendus jusqu'aux tempes, n'indiquent qu'un goût médiocre pour la solitude du Désert. La vie civilisée est plutôt son fait et nous croyons fort que son secret se laisserait deviner, sans trop de peine, grâce à une toilette de Worth ou à une parure de brillants. Manière comme une autre de dévorer les gens. Si telle fut la pensée de l'artiste, elle a été exactement rendue. Quant à la peinture elle-même, nous trouvons cela joli, délicat, précieux, mais ce genre appartient plutôt à la porcelaine qu'à la toile. Le sphinx de M. Raynaud n'est pas en chair et en os, il est en pâte de Sèvres.

NATURE MORTE

M. Perrachon. Des roses merveilleuses et parfumées qui ne demandent qu'à être débarrassées d'un mauvais entourage : une brousse en nougat, un ciel en papier peint, des pigeons en sucre.

Ce tableau sera probablement acheté par la ville. Quel dommage que l'on ne puisse pas ne prendre que les roses et laisser tout le reste !

M. Thurner. — Un retour de marché largement peint : potiron flamboyant, fromage crémeux, radis roses, pied de céleri, raisins un peu « bassouillés », tout cela forme un fouillis habilement distribué, où l'artiste a pu se livrer à toute la fougue de son pinceau. Nous ne voyons guère à critiquer dans cette toile que l'excès de ses qualités. A force de vouloir faire large, M. Thurner fait parfois trop lâché et le tableau ne se tient plus dans certaines parties.

M. Saint-Cyr-Girier. — Le roi des potirons, entouré de sa famille. Un roi débonnaire et d'allure pacifique. Trop pacifique peut-être. On s'attendait à plus de brio et de fantaisie de la part de M. Girier. Nous soupçonnons l'artiste, auquel on a reproché parfois quelque laisser-aller, d'avoir voulu prouver qu'il sait, quand il lui plaît, serrer le dessin et lécher la peinture. En tout cas, l'œuvre se remarque et malgré sa dimension, elle n'est pas ennuyeuse, et qui est assez rare pour les natures mortes, genre dont nous ne sommes pas absolument fous.

M. Vernay. — C'est M. Vernay. Et après ? C'est encore M. Vernay. Ceux qui l'aiment, l'adorent, ceux qui ne l'aiment pas, le détestent. Choisissez.

M. Martin. — Elève de Vernay, cela se voit à qui se pas. Et un élève qui suit de près le maître, s'il ne le dépasse même, par certaine fraîcheur de coloris. Le tableau de M. Martin n'est pas merveilleusement composé : il y a là un melon qui tient trop peu de place et des raisins qui n'ont rien de trop. Mais nous nous inclinons devant les péchés

ouverts du premier plan, dont la chair délicate et savoureuse fait venir l'eau à la bouche.

M. de Cocquerel. — Des cerises sur un plat de cuivre. Tout le monde a dit très bien et nous joignons nos braves à ceux de tout le monde.

M. Bail fils. — Armes à poignée d'ivoire, chenets de cuivre ciselé, tout cela est puisamment rendu par un pinceau dont on ne soupçonnerait pas la jeunesse devant ce brio et cette vigueur. Nous aimons moins le vase bleu et la faïence verte d'un ton un peu criard et qui encombrant le fond de la toile.

Signalons encore de jolies fleurs de M. Jance, une charmante gouache de Rivoire et passons à

LA SCULPTURE

Le chapitre sera court. La sculpture est à Lyon un art un peu dédaigné et nos statuaires ne trouvent guère l'occasion d'y exercer leur talent. Une table carrée suffit largement à contenir leurs bustes ou leurs maquettes. Aussi quand nous aurons cité un buste de M. Pagny, consciencieusement étudié, quoique la figure n'ait pas grand caractère ; le buste italien de M. de Gravillon avec sa barbe et ses cheveux en coup de vent, un petit buste de M. Bailly qui ne manque pas de finesse ; la maquette de la statue d'Ampère un médaillon de M. Textor et trois ou quatre petits bronzes sans importance, ce sera bien à peu près tout.

N'oublions pas cependant les bas-reliefs de M. Pagny, déjà nommé, où l'artiste a su tirer bon parti d'un sujet souvent traité et dont la banalité même devenait le principal écueil. Représenter douze apôtres à la queue leu-leu, sans les artifices de la couleur et de la perspective, n'était pas une chose commode et M. Pagny a su éviter la monotonie de ce défilé par l'habile arrangement des draperies et la variété des attitudes.

Disons à lieu maintenant au salon de 1882 dont l'éclat s'est doublement ressenti des obscurités des salles et des brouillards de la Bourse.

Aussi souhaiterions-nous aux exposants de 1883, plus de lumière et moins de krack.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Vaincus à Zamora par les Sarrasins, les Espagnols ont acheté la paix à leurs vainqueurs, en se soumettant à fournir un tribut annuel de cent vierges. Environ vingt ans après ce désastre, au moment où commence l'histoire forgée par MM. Denney et Brésil, on va célébrer, à Oviédo, les noces du soldat Manoel Diaz avec l'orpheline Xaïma, échappée précisément au massacre de Zamora.

Or, Oviédo devant, pour sa part du tribut, fournir vingt vierges, Ben-Saïd, ambassadeur extraordinaire du calife de Cordoue, vient juste à point réclamer son lot de jeunes filles. Naturellement, parmi les noms des victimes tirés au sort, celui de Xaïma sort un des premiers. Plus de mariage, plus d'amour, douleur de Manoel et de Xaïma.

Naturellement aussi, Ben-Saïd, séduit par les charmes de Xaïma, l'achète à la vente publique des esclaves, au nez et à la barbe de l'infortuné Manoel qui, malgré son dégoût pour le soldat berbère, ses économies et celles de ses amis, voit sa fiancée lui échapper une seconde fois.

Mais, Ben-Saïd a beau soupçonner romances sur romances et offrir à sa captive le spectacle d'un balet dans son harem de Cordoue, rien n'apprivoise la fiancée de Manoel. Finalement, elle devient la proie de ce tigre, sans une vieille folle, nommée Hermosa, errant depuis le second acte à travers la pièce. Hermosa, qui a été faite prisonnière à Zamora retrouve à la fois la raison et sa fille dans l'esclave Xaïma. Alors, se fiant sans doute à cette idée que la police découvre rarement les assassins, elle se décide à poignarder Ben-Saïd, cet excellent sarrasin, dont le non moins excellent frère Adjar favorise la fuite d'Hermosa, de Xaïma et de Manoel. Sans se le faire répéter, ceux-ci s'empressent de prendre le premier train pour Oviédo où ils couleront en paix d'heureux jours.

Tel est, dégagé des épisodes et des personnages secondaires, comme celui d'Iglesia, entre autres, le scénario sur lequel ont été bâtis les quatre actes du *Tribut de Zamora*, — quatre actes où la puérilité de l'intrigue alterne avec l'absence d'intérêt scénique et la pauvreté du sentiment dramatique.

Sur ces quatre actes, Gounod a écrit une partition se distinguant justement par les mêmes défauts que le livret, — la banalité, la pauvreté de l'inspiration, le manque d'idées musicales.

Le tout, livret et musique, forme un ensemble d'où se dégage un ennui contre lequel quelques pages, détachées ça et là, moins ternes et moins incolores, luttent avec autant de peine que de désavantage.

Certes, nous ne sommes point de ceux qui, parce que Gounod a produit *Faust*, *Miraillo* et *Roméo*, le condamnent à ne plus élever que des chefs-d'œuvre, ou à briser sa plume. On ne peut demander à l'astre sur son déclin la lumière et la chaleur qu'il a prodiguées, au milieu de sa course. Les plus grands poètes, comme les plus grands compositeurs, ont eu leur aurore et leur crépuscule. Mais le crépuscule de Gounod est presque la nuit noire, et le *Tribut de Zamora* marque évidemment le terme d'une carrière dont cet opéra ne suffira pas à obscurcir la gloire.

Sans vouloir analyser, par le menu, tous les morceaux d'une partition abondant à l'excès en romances, duos, trios et chœurs, dont la plupart ne sont remarquables ni par la fraîcheur, ni par l'originalité de l'inspiration, nous nous bornerons à citer les rares pages où le musicien ne s'est pas montré trop inférieur à lui-même et qui portent l'empreinte de son talent et de sa personnalité.

Au 1^{er} acte, l'aubade de Manoel, le chœur des fiancés avec accompagnement de cloches, la plainte d'Iglesia, et le chœur final qui, malgré sa facture grossière et la banalité de sa mélodie, produit quelque effet sur le public, grâce à l'énergie avec laquelle M. Salomon le conduit.

Au deuxième acte, la kassidah ou chanson de guerre d'Adjar, à la condition d'être chantée avec plus de justesse que par M. Augier, la marche arabe qui revient à chaque acte, mais dont l'originalité séduit, bien qu'elle soit moule sur toutes les marches arabes, turques ou mauresques. Enfin, le septuor de la vente, le morceau capital, le mieux venu, le mieux écrit de l'œuvre entière.

Grâce au ballet dont on ou deux airs, tels que ceux de la barcarolle et la danse grecque se laissent écouter avec plaisir, grâce surtout à la grande scène de reconnaissance entre Hermosa et Xaïma terminée par le duo à l'uni son entre les deux chanteuses, le troisième acte semble le plus important de l'opéra. C'est, dans tous les cas, celui qui porte le plus.

Le dernier, en dehors des deux couplets d'Hermosa, dits par M^{lle} Baux avec beaucoup de charme et d'expression, est absolument vide et désespérant de nullité. Il est le couronnement d'une œuvre d'où la vie est absente et qui écrite à l'orchestre avec les procédés toujours employés et suivant les formules presque inventées par Gounod, ne peut se soutenir dans la partie du chant, ni par la franchise, ni par la richesse, ni par la distinction des idées et des mélodies.

Le *Tribut de Zamora* contient un certain nombre de rôles dont un seul a une importance relative, — celui d'Hermosa. Les autres sont ou mal conçus, ou insignifiants. Xaïma soupire et se plaint, Manoel soupire et se plaint, Ben Saïd soupire et se plaint, Iglesia soupire et se plaint, Adjar joue les confidentes.

A M^{lle} Baux est échue le personnage d'Hermosa, personnage de composition difficile, d'une allure assez dramatique, que notre forte chanteuse a interprété avec talent, qu'elle a consciencieusement travaillé, et qu'elle chante avec l'organe superbe dont elle est dotée, mais dont elle devra surveiller les éclats. M^{lle} Baux fournit au rôle d'Hermosa le relief et la passion qui lui conviennent et si elle voulait bien soigner son articulation, poser mieux la phrase et donner plus d'ampleur à son chant, nous ne pensons pas que le public lui demande davantage. Elle a du reste traduit avec beaucoup d'expression la grande scène du 3^e acte et le duo : *Bénédictions le Seigneur*, dans lequel M^{lle} Fincken l'a secondée de son mieux.

Pour celle-ci, nous adoucirons volontiers nos critiques en faveur de Xaïma, qu'elle a convenablement rendue.

M. Seguin — Ben-Saïd, a dit de son mieux les romances banales formant son seul bagage, dans le *Tribut*. Un peu plus de sentiment et de chaleur communicative ne messieraient point ; mais M. Seguin est réserviste pour le moment. Manœuvrer au lever du soleil et roucouler ensuite des couplets, de 8 heures à minuit, ne constitue pas l'idéal pour un baryton.

Quant à M. Salomon, pourvu d'un rôle ingrat, au point de vue scénique et musical, il a su, par la puissance de son talent, se mettre au premier plan et obtenir pour Manoel un succès sur lequel ni le librettiste, ni le compositeur ne pouvaient compter. Si l'aubade et le final du 1^{er} acte et le septuor du 2^e ont été goûtés et appréciés par le public, c'est à M. Salomon qu'on le doit.

M^{lle} Achard a gentiment interprété le personnage secondaire d'Iglesia, et nous dirons notre opinion sur M. Augier (Adjar), lorsqu'il voudra bien chanter juste.

Le ballet — bien que les costumes ne nous aient pas semblé tous bien séduisants, notamment ceux du pas des poignards, a été réglé par M. Lamy avec le goût qui caractérise ses créations. M^{me} Lamy et M^{lle} Juliani s'y sont fait naturellement beaucoup applaudir.

Les chœurs sont bien sus et l'orchestre, sous la conduite de M. Luigini, a bravement combattu le bon combat sans peur et sans reproches, comme s'il s'était agi d'un ouvrage destiné à une longue et honorable carrière.

Par malheur, cette carrière sera limitée. Huit, dix soirées au plus et le *Tribut de Zamora* aura vécu sans gloire, comme il trépassera sans bruit. Il en restera deux décors réussis, quelques costumes et les factures des fournisseurs acquittées par M. Camporasso, pour une somme de dix mille francs peut-être, que la direction aura dépensé, afin de monter avec des soins de mise en scène que nous reconnaissons, un grand-opéra nouveau.

G. LAURENT.

Dimanche 16 avril, à heure 1/2. — CONCERT-CONFÉRENCE au Grand-Théâtre, avec le concours de nos principaux artistes lyriques, de l'Harmonie Gantoise et de Fanfare des Amis réunis. — M. Edouard LOCKROY, député de Paris, a bien voulu se charger de la partie littéraire de cette fête, dont le succès est assuré d'avance.

Lyon. Imp. LAFAYETTE, c. Lafayette, 5. ATPT. V. 1887

pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable A. ALRICY.

REVUE FINANCIERE

Paris, 22 mars 1882.

La Bourse indécise au début se raffermi en clôture. On fait 83 et 83.02 sur le 3 p. cent. L'amortissable s'inscrit à 84 05. Le 5 p. cent de 116.67 arrive à 116.97.

Les valeurs sont assez bien soutenues. La Banque de France seule à de la peine à se relever elle reste à 5000.

Le Crédit Foncier se maintient à 1620. Les obligations 4 p. cent émises par cette société à 480, productives d'un revenu annuel de 20 fr. et remboursables à 500 fr. sont très recherchées. On prévoit de la hausse sur les obligations à lots des emprunts 1879.

La Foncière de France et d'Algérie s'applique avec succès à étendre ses opérations. Cette valeur se recommande aux capitalistes sérieux.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 800, c'est une des valeurs que l'épargne s'attache de préférence à tout autre à cause de sa plus value avenir.

La souscription aux actions de la Nouvelle Union est destinée à constituer une nouvelle société qui profitera des affaires créées par l'ancienne société et qui sent en pleine activité. Emises sans majoration à 500, libérables par 4 versements de 125 fr. d'ici au 10 août prochain, ces actions seront favorablement accueillies par ceux qui connaissent les grandes affaires dont l'Union va recueillir les bénéfices certains.

On note sur les bons de l'Assurance Financière. Pour l'épargne il n'y a pas de meilleur titres que les polices de capitalisation qui ne coûtent que 1 fr. par mois et sont remboursables à 500.

La Banque de Prêts est activement recherchée à 300.

La Compagnie Parisienne des voitures l'Urbaine émet 10,000 actions nouvelles de 500 fr. libérables en 3 versements. On sait que cette entreprise très importante produit des recettes qui permettront de donner 40 à 45 fr. par action.

Le Rio Tinto est l'objet de demandes inouïes à 663. Le moment est venu d'acheter.

Nous sommes à l'époque de l'année la plus pernicieuse pour les rhumatisants. A cet effet, on ne saurait trop recommander l'usage de la flanelle végétale, huile et ouate de pin de Schmidt-Verrier, place Bellecour, 5.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
Grand'Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESEUR

LYON - COURS DE LA LIBERTÉ, 187 - LYON

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du Commerce des vins.

Paraissant à Lyon, le Dimanche.

Ce journal se recommande au commerce des Vins et Spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement, 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur gérant, quai de la Guillotière, 6 et rue de Bonnel, 2 à Lyon.

MALADIES SECRÈTES

Guérison rapide par le ROB SAVARESI — S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

UN JOURNALISTE, rédacteur en plusieurs années, d'un grand journal quotidien de province, désirerait trouver un emploi analogue dans une autre région. S'adresser à l'AGENCE HAVAS, 8, Place de la Bourse, Paris.

LECONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

PRIX MODERES

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 1216.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14. Prix : 6 francs par an.

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères
Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5
Produits au gluten p^r les diabétiques

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIERIES DU RHONE.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogramme... 5 fr. »

Beurre fin de table, le kilogramme... 3 50

QUALITÉS ESTAMPILLÉES

MALADIES DES FEMMES

M^{ME} CHRISTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la Stérilité et ses diverses affections. M^{ME} CHRISTIEN compte 26 années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS DE MIDI A QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon

SOCIÉTÉ DE

LA NOUVELLE UNION

Société anonyme en formation
Au Capital de 30 Millions

SOUSCRIPTION à 60,000 Actions de 500 francs entièrement libérées émises au pair. On verse : 125 fr. en souscrivant. 125 » dans les 15 jours qui suivront la souscription. 125 » du 1^{er} au 10 Juillet prochain. 125 » du 1^{er} au 10 Août prochain.

Total 500 francs. La souscription est ouverte du 21 Mars courant au 5 Avril inclusivement : à PARIS, 12, Avenue de l'Opéra — à LYON, 2, Place de la Bourse. Les bulletins de souscription et les fonds doivent être adressés à Paris, au nom de Mr G. GHESQUIÈRE ; à Lyon, au nom de Mr ETIENNE LOUIS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage. GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

COMPAGNIE PARISIENNE DE VOITURES

L'URBAINE

SOCIÉTÉ ANONYME: CAPITAL 18,000,000 DE FRANCS

Devant être porté à VINGT-CINQ MILLIONS de fr. (Décision de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1882)

SIÈGE SOCIAL: 24, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, A PARIS. — Statuts déposés chez M^r SEGOND, notaire à Paris.

10,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

(Provenant de l'augmentation du Capital Social)

Sont offertes au public par la Maison de Banque Henri de Lamonta

Au Prix de 530 Francs

(Entièrement libérées, jouissance du 1^{er} Janvier 1882)

PAYABLES: 100 fr. en souscrivant; — 200 fr. à la répartition; — 230 fr. le 1^{er} Juin; — soit 530 fr. Une bonification de 2 fr. 50 par Titre sera accordée à tout acheteur qui se libérera à la répartition

Les demandes seront reçues:

Les Vendredi 31 Mars et Samedi 1^{er} Avril 1882

à Paris, chez M. HENRI de LAMONTA, Banquier, 59, Rue Taitbout

AU SIÈGE SOCIAL DE L'URBAINE, 24, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, ET DANS TOUS SES DÉPÔTS A PARIS

Dans les Départements et à l'Étranger, chez MM. les BANQUIERS et AGENTS DE CHANGE, correspondants de M. HENRI de LAMONTA

Les Coupons sont payés en Janvier et Juillet. — On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

L'industrie des voitures à Paris a pour base un service d'utilité publique. Elle n'a pas de chômage, pas de morte-saison; elle ne craint ni les crises politiques, ni les crises financières. Peu d'entreprises présentent aux capitaux qu'elles emploient le même caractère de sécurité et de stabilité.

L'énorme accroissement de la circulation parisienne rend le nombre des voitures de plus en plus insuffisant. L'Urbaine est la Compagnie préférée du public.

Or Paris connaît et recherche ses voitures jaunes et ses chapeaux blancs.

Depuis sa création, la Compagnie n'a cessé d'augmenter le nombre de ses voitures.

L'Urbaine possède aujourd'hui 2,248 coupés et victorias, 176 voitures diverses et une cavalerie de 3,767 chevaux.

Ses dépôts sont au nombre de neuf, et couvrent une superficie d'environ 600,000 mètres carrés; ils figurent à l'Exposition de 1879, et sont compris, pour la somme de 11,127,362 fr. 63.

Les recettes de l'exploitation grandissent chaque année; la moyenne qui, en 1879, était de 14 57 par journée de voiture, s'est élevée en 1881 à 16 55; soit, en deux ans, une augmentation de 13 pour cent.

Encouragés par le grand succès de leur entreprise, les Actionnaires ont résolu, le 27 janvier dernier, d'élever le capital jusqu'à concurrence de 25 millions de francs.

Les Formalités pour l'admission à la Cote officielle ont été remplies.

L'expérience démontre que, plus l'exploitation de l'Urbaine se décloppe, plus elle devient fructueuse. Le nouveau capital augmentera encore la prospérité de la Compagnie.

Les actions mises à la disposition du public proviennent de l'augmentation de capital votée pour créer de nouveaux dépôts et mettre en circulation de nouvelles voitures.

Elles constituent un placement de premier ordre. L'importance du matériel et des immeubles donne aux actions de l'Urbaine une incomparable solidité.

Les recettes des voitures leur garantissent des dividendes que l'on estime devoir atteindre bientôt 40 à 45 francs par action.

Offertes au public à 530 francs, jouissance du 1^{er} janvier 1882, c'est-à-dire avec le bénéfice de trois mois de coupon, les actions de l'Urbaine arriveront promptement à des cours beaucoup plus élevés.

L'Urbaine, pourvue d'une organisation parfaite, d'un matériel neuf, d'immeubles admirablement situés, fonctionne au grand jour; tout le monde peut visiter ses dépôts, constater son succès et se convaincre que nulle affaire parisienne ne mérite mieux la préférence dont elle jouit auprès du public et des capitalistes.

Toute personne qui en fera la demande recevra un exemplaire des Statuts et un permis pour visiter les Dépôts.

Articles de Luxe et de Fantaisie

M^{ON} CASSET

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

PAROQUINERIE — EVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs à dépêches. — Accessoires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bonquets — Passe-Partout
Chapelles. — Petites Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

L'ÉTERNELLE

Compagnie d'Assurances

CONTRE L'INCENDIE, LA GRÈLE

LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Demande des Directeurs particuliers dans chaque département.

POSITION FIXE ET LUCRATIVE

Adresser les demandes au siège social:

Rue des Noyers, 37

PARIS

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Fontaines en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON

ROCAILLEUR

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Conic agricole

56, rue de Lyon, au 2^e étage

(Lyon-St-Just)

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS



MAISON CASSET, rue de la République, 32